

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20190409.6	<u>Séance du 09 avril 2019 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-neuf du mois d'avril le neuf avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 avril 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 avril 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : POSE D'UN FILET PARE-BALLONS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du fonds d'aide au football amateur couvrant la période 2017-2021, la collectivité peut solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football au titre du chapitre « équipement » pour la mise en place d'installations sportives comme les pare-ballons.

Le plan de financement est le suivant :

- Fourniture et pose d'un filet pare-ballons : 9 140,91 € HT soit 10 969,09 € TTC
- Subvention escomptée de la Fédération Française de Football du montant hors taxe des travaux : 5 000 €.
- Solde fonds libres : 5 969,09 €.

La Commission Finances, réunie le 27 mars 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**...

- accepte de solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football pour la fourniture et la pose d'un filet pare-ballons ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 avril 2019

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER